Signaler une IAS

Qui déclare?

Que dois-je signaler?

Comment je signale?

Qui est destinataire de mon signalement?

Qui peut m'aider?

Nous contacter



Tous services d'hospitalisation complète : médecine, obstétrique, psychiatrie, SSR, USLD et HAD hospitalière



Ville

Soins au domicile hors HAD hospitalière

Responsable signalement

Direction ou responsable signalement

Professionnels



Cas groupés (épidémie ou augmentation anormale de cas dans un temps court)

IAS* ayant provoqué un décès



Accès direct aux fiches cerfa sur le portail de signalement

IRA/Covid: 3 cas en 4 jours chez patients/résidents Rappel: **GEA**: 5 cas en 4 jours chez patients/résidents

Veillez au respect des règles en matière de confidentialité des données personnelles et médicales



https://esin.santepubliquefrance.fr esin-support@santepubliquefrance.fr











Portail signalement

https://signalement.social-sante.gouv.fr/#/accueil ars-grandest-alerte@ars.sante.fr

















EMH ou CPias



Décembre 2023



ars-grandest-alerte@ars.sante.fr ou: 09 69 39 89 89



site de Nancy: cpias.grand-est@chru-nancy.fr ou 03 83 15 55 88 site de Reims: cpias.grand-est@chu-reims.fr ou 03 26 78 94 91

site de Strasbourg : cpias.grand-est@chru-strasbourg.fr ou 03 88 11 54 32

Nous remercions le CPias Occitanie pour le partage de leur fiche





